

FLASH INFO

COVID-19

10 avril 2020

Bulletin #3

Cette dernière semaine, les annonces de l'ARS s'orientaient vers une « stabilisation de l'épidémie » dans notre région. Jeudi soir, 1726 cas étaient confirmés et 741 hospitalisations étaient en cours en Pays de la Loire.

Retrouvez les informations essentielles à l'évolution de la crise sanitaire en région dans la Lettre d'information publiée par l'ARS Pays de la Loire.



ACTUS FLASH NATIONALES

Arrêts de travail : les proches des personnes vulnérables désormais éligibles

Les associations de patients le demandaient : l'Assurance Maladie a informé le 6 avril que les **proches de personnes considérées comme étant à risque** de formes graves de Covid-19 peuvent bénéficier d'un **arrêt de travail** : « *La personne qui cohabite avec une personne vulnérable peut, en l'absence de solution de télétravail, solliciter son médecin traitant ou un médecin de ville, qui pourra prescrire un arrêt de travail s'il l'estime nécessaire. L'arrêt peut être prescrit jusqu'au 15 avril et est renouvelable tant que les consignes sanitaires sont maintenues* ».

Plus d'informations sur le site [Ameli](#).

Télé médecine : les consultations par téléphone autorisées dans le cadre du Covid-19

Lorsque la téléconsultation en vidéo n'est pas possible, les patients atteints ou suspectés de Covid-19, ou en affection de longue durée, ou âgés de plus de 70 ans, pourront accéder aux **consultations médicale à distance et ce par téléphone**, avec une prise en charge identique aux conditions des téléconsultations (*voir Bulletin #2*).

« Les Jeudis de France Assos Santé » continuent, également disponibles en [replay](#) !

Durant le confinement, participez chaque jeudi, à partir de 15h00, aux webinaires France Assos Santé.

Des experts vous informent et répondent à vos questions en lien avec l'épidémie Covid-19.

Participation gratuite sur inscription. Plus d'informations [ICI](#)

Numérique et crise sanitaire : les enjeux éthiques

Outils numériques pour répondre et gérer la pandémie, télétravail, formation à distance et éducation, information en continue... L'usage du numérique est considérablement amplifié du fait de cette crise sanitaire. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a publié mardi un [bulletin de veille](#) dans lequel il recense de nombreux "points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aiguë". En exposant les dilemmes posés par les mesures prises, ou envisagées, le CCNE souligne que « **ces choix, collectifs et individuels, affecteront nos vies pour les années à venir** ».

Alors que le gouvernement a annoncé cette semaine travailler à une solution de traçage baptisée « StopCovid » pour limiter la propagation du virus, le CCNE appelle à la **vigilance quant à la collecte des données personnelles** : "il est important d'être attentif aux procédés de collecte, de traitement et à la maîtrise des données personnelles dans le cadre des réglementations applicables".

ACTUS FLASH REGIONALES

Suivi médical : usagers, vos médecins continuent de consulter !

Fin mars, les consultations médicales chutaient de 30% pour les généralistes et de plus de 50% pour les spécialistes. Face aux annulations, reports ou suspensions des consultations, **France Assos Santé et l'Union régionale des médecins libéraux (URML)** des Pays de la Loire ont diffusé un [communiqué de presse](#) pour alerter des **répercussions et risques sur la santé des ligériens**, en particulier chez les patients souffrant de maladies chroniques.

Retrouvez également la [note de position nationale](#) sur **l'organisation des soins en période de Covid-19**, diffusée ce jeudi par le groupe de travail « Offre de soins et Territoires ». Ce document illustre notamment les problématiques et risques engendrés par la déprogrammation d'actes et la rupture dans la continuité des soins. Il y est rappelé l'impérieuse nécessité de maintenir cette continuité des soins pour les maladies aiguës, chroniques, et pour les personnes âgées et handicapées, hors Covid-19.

QualiREL lance un recueil des situations à risques en Pays de la Loire

Afin de documenter et éclairer le contexte actuel de prise en charge des patients non touchés par le Covid-19, la structure régionale d'appui qualité et sécurité (QualiREL) lance un recueil d'expériences auprès de l'ensemble des structures sanitaires et médico-sociales, professionnels et associations agréées du système de santé de la région Pays de la Loire. **Vous avez vécu ou été témoins d'une situation ayant exposé à un risque en santé lors d'un besoin de prise en charge hors Covid-19 ? Partagez cette expérience et contribuez à éclairer les prises de décision dans cette période de crise en cliquant [ICI](#) !**

Permanence des soins infirmiers en région pour les patients Covid-19

Un dispositif de permanence de soins pour les patients suspectés ou dépistés Covid-19 nécessitant des soins infirmiers à domicile et/ou en télé-suivi a été mis en place en Pays de la Loire. Ce dispositif est actionné par les médecins et structures hospitalières, en lien avec un infirmier coordonnateur départemental.

Usagers & patients face au SARS-CoV-2

Toutes les réponses à vos questions sur le site de France Assos Santé en cliquant [ICI](#)

FRANCE ASSOS SANTE PAYS DE LA LOIRE

<https://paysdelaloire.france-assos-sante.org/>

Contact email : paysdelaloire@france-assos-sante.org